

De même, les peuples dénués de ressources, et que l'industrie et le commerce n'ont pas encore élevés à un stade supérieur, se font des conceptions très étriquées du beau : ils admirent des formes, des couleurs, des sons, qui sont esthétiquement inférieurs, comme ils adoptent des idées et forment des actions qui sont également inférieures. C'est la culture, ce sont les habitudes et les mœurs que l'industrie et le commerce traînent derrière eux, qui font passer progressivement les peuples d'une idée du beau à une autre. (G. de Molinari, *La morale économique*, 1888, p. 191) Or, si cette transformation suit les circonstances économiques, sociales et politiques, elle doit aussi être précipitée par des esprits avancés, qui signalent ce que les conceptions esthétiques ont d'erroné, et qui participent à placer l'idée du beau en phase avec le reste de l'état social. Les Belges, les Anglais, les Hollandais, les Allemands, se rasent la barbe, mais les Français ne le font pas, note par exemple Frédéric Bastiat dans sa correspondance. C'est que les siècles de domination militaire ont donné chez nous une image positive de la virilité et placé la force brutale au rang de modèle esthétique. La même férocité s'observe sur les portraits disposés sur les boulevards par les marchands d'estampes. « La généralité de ce goût m'afflige », confie Bastiat. « C'est un triste symptôme ; il dénote, au cœur du peuple, une pensée mauvaise, un retour vers des idées de barbarie. » (Lettre à Mme Cheuvreux, juin 1849, fragment inédit ; Bibl. de l'Institut, Ms 4448, n° 19). Il voudrait que les femmes s'occupent de réformer cette anomalie esthétique.

BEAUMONT, GUSTAVE DE (1802-1866). *Ami intime d'Alexis de Tocqueville et son compagnon de voyage en Amérique ; auteur d'ouvrages sur l'Irlande, les Noirs Américains, les prisons ; spécialiste enfin de la colonisation en Algérie.*

La figure de Gustave de Beaumont n'est pas la plus aisée à présenter correctement, et je ne crois pas que jusqu'à présent elle l'ait été. D'habitude l'étude d'un auteur peut commencer sans difficulté par l'examen de son milieu, qui sert de fondement au reste ; et on ne passe pas à l'étude de l'œuvre publiée sans poser implicitement l'hypothèse que celle-ci nous représentera l'homme tel qu'il fut. Or, chez Gustave de Beaumont, se constate d'emblée un tiraillement perpétuel entre la nature et le milieu, entre le présent et le passé, entre soi et autrui. Sa nature véritable l'a porté à défendre des idées qui toutes ne sont pas en adéquation avec le libéralisme, et en même temps il fut sorti hors de lui-même par Tocqueville, qui, devenu son ami le plus proche, donna pendant vingt ans un tour particulier à son existence. Beaumont s'est extrait de son environnement familial, au point d'en devenir tout à fait méconnaissable, puis il est redevenu paisiblement l'un des leurs. Cela constitue, on en conviendra, une trajectoire assez peu courante.

Les Bonnin de La Bonninière, qui ont joint ensuite à leur nom celui de Beaumont, sont une vieille famille de la Touraine, à l'existence paisible, bonnes mœurs, ferme croyance catholique, allégeance facile à l'autorité quelle qu'elle soit. Sous la Révolution, le père de Gustave n'a pas émigré, et certains de ses cousins se sont abaissés à des fonctions de serviteurs. Mais pour tous, l'implantation sur ce territoire pauvre depuis peut-être le XII^e siècle ne va pas sans certains devoirs, et c'est le cas de dire d'eux que noblesse oblige et richesse oblige. Les membres de cette famille sont charitables, conscients de leur rôle social ; cette disposition d'esprit se marie bien avec leurs convictions religieuses, qui encore une fois sont assez fermes.

Laissé à sa propre impulsion, Gustave de Beaumont s'écarte déjà en partie de cette trajectoire. Son ancrage régional, certes, est également assez fort : il aime cette terre ; il y est né, et il y finira sa vie, après l'avoir représentée à l'Assemblée nationale. Mais en même temps, enthousiaste pour l'Amérique, il songe d'abord à y émigrer, et c'est le voyage qui finalement lui dessille les yeux. Grand lecteur comme ses parents, il acquiert une culture livresque plus vaste qu'eux, et différente, car la mode n'est plus exactement aux livres de piété. Enfant des lumières, il en a au moins les idées philosophiques, et la religion chez lui est réduite à sa plus simple expression : c'est au mieux un déisme.

Pour caractériser ce personnage, sa vie et ses idées, les ressources ne manquent pas ; elles ne sont pas toutefois les plus abondantes. Une grande partie de la précieuse correspondance qu'il a échangée avec Alexis de Tocqueville est perdue, de même que son volumineux journal de voyage, tenu lorsqu'ils parcourraient ensemble les terres des États-Unis. Les manuscrits restants ont rejoint il y a quelques dizaines d'années le fonds Tocqueville à l'Université de Yale aux États-Unis, où des équipes fort capables et parfaitement avenantes en assurent la communication sur place ou à distance. Deux ensembles importants ont fait l'objet de publication : la correspondance croisée entre Beaumont et Tocqueville, en trois volumes, dans la série des *Oeuvres complètes de Tocqueville* (éditions Gallimard), et les *Lettres d'Amérique*, envoyées par Beaumont à sa famille, lors de leur grand voyage américain.

Toutes ces archives provenaient initialement du château de la Borde, à Beaumont-la-Chartre (aujourd'hui Beaumont-sur-Dême), dans la Sarthe. Ce n'était pas la propriété d'origine des Beaumont, qui se situe à Beaumont-la-Ronce (Indre-et-Loire), et où vit encore un marquis de Beaumont. Quand Gustave de Beaumont s'est installé à Beaumont-la-Chartre, la propriété était dans un médiocre état. Peu de pièces étant habitables, ceux qui y logeaient étaient obligés de se tenir dans un espace restreint, et dans la mesure du possible on vivait dehors. (Lettre à A. de Tocqueville, 30 août 1853 ; *Oeuvres complètes de Tocqueville*, t. VIII, vol. 3, p. 145-146 ; voir aussi même volume, pages 10,

69 et 135.) Aujourd’hui, cette demeure a bien changé : quatre propriétaires s’y sont succédés en quinze ans, la plupart étrangers, y compris un designer célèbre qui a refait l’intérieur en hyper-moderne.

[Dans l’ombre de Tocqueville.] La vie publique de Gustave de Beaumont est dominée par son amitié avec Alexis de Tocqueville. Dans le domaine des idées, ils réfléchissent et écrivent ensemble ; en politique, ils tâchent d’arriver conjointement à la Chambre, G. de Beaumont en particulier n’imaginant pas siéger seul. Il faut toutefois bien se représenter cette amitié. Car d’abord elle n’est pas tout à fait englobante : les deux hommes vivent séparés, ils ont chacun leur femme, leur foyer. Certainement ils discutent et se montrent leurs écrits ; mais chacun compose de son côté, traitant de thèmes particuliers. Ensuite, cette amitié elle-même a connu des hauts et des bas. Les hauts, c’est le voyage américain en 1830, ou l’entrée à l’Assemblée nationale en 1839. En 1847 cependant, Beaumont et Tocqueville convoitent tous les deux la présidence d’une même commission sur la colonisation en Algérie, et l’amitié se transforme en rivalité. Elle se rétablit progressivement sous la République et plus encore sous l’Empire, mais sans jamais toucher à l’unité de « la société Tocqmont » de leur jeunesse.

Cette amitié, qui n’est pas égale dans le temps, met en rapport deux hommes qui non plus ne sont pas égaux. En face de son brillant ami, Gustave de Beaumont se sentait intellectuellement moins capable, et peut-être qu’en vérité il l’était. Il disait qu’il aurait mieux aimé avoir fait la moitié de la *Démocratie en Amérique* que ses deux volumes sur *l’Irlande*, et je crois qu’il était sincère. (Lettre à A. de Tocqueville, 26 octobre 1839 ; *Œuvres complètes de Tocqueville*, t. VIII, vol. 1, p. 391) Lorsque, sous le second Empire, il s’est retrouvé rejeté de l’arène politique et qu’il a volontairement délaissé les travaux de l’intelligence, il a retrouvé une vie qu’il présentait comme plus conforme à son caractère. « Je suis maintenant à peu près fermier, et il y a grande probabilité que je resterai tel et rien de plus », écrivait-il en janvier 1858, dans une lettre cruciale et d’une grande honnêteté. « Mon nouvel état ne me ravit pas ; mais il n’a rien d’antipathique à ma nature au fond et lorsque je fais un retour sur moi-même en évoquant tous les souvenirs du passé, je suis amené à reconnaître que j’étais plutôt fait pour l’action que pour la méditation ; je n’avais de préférence marquée pour rien ; j’ai fait, dans l’origine, de la magistrature, comme j’aurais fait de la carrière militaire, dans le premier cas pour devenir ministre de la justice, dans le second cas pour être maréchal de France, me sentant cette sorte de faculté qui rend à peu près propre à tout sans être supérieur en rien. J’ai eu cependant, et très vif, le goût des travaux de l’intelligence ; mais ce goût m’est venu d’autrui : cet autrui, c’est vous. Je lui ai dû les plus vives et les plus pures jouissances que j’aye connues : je lui ai dû d’être élevé

au-dessus de mon niveau ordinaire qui en somme est le niveau commun ; et pour moi le souvenir de ce temps de supériorité morale ressemble au sentiment qu’on attribue aux anges déchus, qui se souviennent du ciel ; je me rappelle avoir habité une autre terre et avoir vécu dans une patrie meilleure. Mais comment étais-je arrivé à cet accroissement de moi-même ? Par une impulsion qui ne m’était pas propre ; et, quand cette influence extérieure a cessé d’agir constamment sur moi et de modifier ma nature, je suis redevenu ce que je devais être par la pente de mon esprit et de mon vrai caractère. Aujourd’hui, sans être enchanté de la vie agricole, je n’en suis point malheureux ; les misères que je sens me viennent d’ailleurs. Il est dans ma disposition de jouir des satisfactions que peut offrir cette sorte d’existence, comme je jouirais de toute autre. Je passe une journée dans ma pépinière à faire une plantation, sans éprouver un moment d’ennui ; et je suis plus distract de certaines tristesses par un travail matériel que je ne pourrais l’être par aucun travail d’esprit. Je ne sais si j’ai toujours été comme je suis. Je le crois ; et ce n’est que par accident et temporairement que j’ai été autre... Ce n’est pas seulement votre caractère qui a agi sur le mien, c’est aussi votre esprit ; et pendant dix ans je me suis sincèrement cru le mérite de certaines idées dont j’ai depuis retrouvé la source qui me venait d’autrui. Je subis maintenant d’autres impressions : ce sont celles qui me viennent de mes bœufs, de mes moutons et de mes prairies ». (Lettre à A. de Tocqueville, 11 janvier 1858 ; *Œuvres complètes de Tocqueville*, t. VIII, vol. 3, p. 531-532)

La vie politique qu’il avait quittée sera mieux retranscrite dans les articles thématiques que ses discours ou ses travaux parlementaires ont couverts : c’est en premier lieu l’*Algérie*, qui fut comme son sujet de prédilection, et d’autres encore, comme le régime des *Prisons*, ou la *Démocratie*, dont il a cherché à protéger le fonctionnement régulier en combattant par exemple ce qu’il appelait la corruption électorale. Il connut une brève carrière d’ambassadeur sous la République, à Londres en 1848, puis à Vienne en 1849. Mais soucieux de ne pas faire de la diplomatie sous « le petit Napoléon » et de ne pas servir sous l’Empire, il a démissionné, puis s’est tenu en retrait. Dans la Sarthe, il s’était présenté aux élections en 1837, en 1839, en 1842, en 1846 : mais en 1852, il refusait de céder aux appels de ses amis. « On est venu de divers côtés pour me demander si je me porteraï candidat ou si, étant élu sans m’être porté, j’accepterais : j’ai répondu péremptoirement que non, à aucun prix, et que, si on me portait sans mon assentiment et que je fusse élu, je refuserais tout net. J’en ai parlé comme d’une chose que je ne discutais pas et ne voulais pas discuter. Je ne vois pour le corps législatif futur quelques conditions de dignité, qu’à la condition qu’il soit factieux : or je n’admetts pas qu’on entre dans une assemblée nationale si ce n’est pour y respecter les lois de son pays.

L'état régulier et constitutionnel des membres de la législature sera la dépendance et la subordination. Je ne souhaite un pareil rôle à aucun des hommes que j'aime et que j'estime. » (Lettre à A. de Tocqueville, 25 janvier 1852 ; *Oeuvres complètes de Tocqueville*, t. VIII, vol. 3, p. 16) Sa situation financière devint mauvaise, et il songea un temps à entrer dans l'industrie ; il ne s'y est pas risqué, probablement par un vieux réflexe de gentilhomme. A. de Tocqueville chercha à lui faire reprendre des travaux intellectuels, lui suggérant divers sujets, dont l'Inde anglaise, ou l'histoire des progrès de la liberté en Allemagne : mais Beaumont n'y a pas donné de suite réelle.

Ses travaux consistent donc en quatre grands ensembles seulement, qui s'échelonnent sur seulement une décennie. Ceux-ci, à leur tour, seront surtout analysés dans des articles thématiques à part : la réforme du système pénitentiaire, dans *Prisons* ; le roman américain sur les Noirs et les Indiens, dans *Amérique-Américains* ; les haines religieuses d'outre-Manche, dans *Irlande* ; enfin les discours et les écrits sur la colonisation algérienne, dans *Algérie* et dans une moindre mesure dans *Colonisation*.

L'influence de Tocqueville, que Beaumont reconnaissait en privé, et qu'il a parfaitement expliqué dans quelques lettres de son âge mûr, paraît s'effacer pour la postérité, dans quelques occasions fameuses. Il est certain, par exemple, que le rapport sur les prisons a été composé presque seul par Beaumont. Au retour, Tocqueville était tombé dans ce qu'il appelait une léthargie, et il raconte que voulant travailler à l'œuvre, il se contentait de s'installer dans un fauteuil, et les yeux demi fermés d'attendre que le génie du système pénitentiaire lui apparaisse ; et cela bien sûr n'est pas arrivé. (Lettre d'A. de Tocqueville à G. de Beaumont, 4 avril 1832 ; *Oeuvres complètes de Tocqueville*, t. VIII, vol. 1, p. 112) Seulement, lors de la préparation du voyage, et plus encore lors des multiples visites réalisées en Amérique, c'est semble-t-il Tocqueville surtout qui pensait avec le plus de hauteur. Beaumont en avait été d'emblée frappé. « Tocqueville est un homme vraiment distingué, il a une grande élévation dans les idées et une grande noblesse d'âme », écrivait-il à son père, depuis le vaisseau Le Havre, où il avait pu scruter son ami paisiblement depuis déjà plus de trois semaines. (Lettre du 25 avril 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 28) Alors il songeait à produire avec lui une étude sur l'Amérique ; finalement ils ont parcouru chacun une route particulière.

[Les bornes de son libéralisme.] Au-delà de l'influence écrasante d'Alexis de Tocqueville, il faut caractériser le libéralisme de Gustave de Beaumont, qui sans doute n'est pas le plus orthodoxe. En Afrique du Nord comme en Amérique du Sud, il a poussé aux entreprises de colonisation, sans grande inquiétude pour les droits des peuples autochtones, dont le sort était si propre à l'intéresser. Mais la question coloniale

divisait, et peut-être ce critère n'est-il pas le plus déterminant.

Sur les questions politiques et civiles, il s'est engagé pour la tolérance religieuse, pour les règles de l'État de droit ; il a combattu l'esclavage, le racisme. Il est assez l'ami des femmes, quoiqu'il ne comprenne pas l'intérêt de leur donner des droits politiques.

En économie politique, Beaumont souffre, comme Tocqueville du reste, d'un manque assez flagrant de lecture. Il possédait de nombreux ouvrages d'économie politique dans sa bibliothèque, et notamment Smith, Ricardo, Malthus, Say, Turgot, Senior, Blanqui, mais il ne les avait pas étudiés, et il reconnaissait qu'il était sans savoir sur ces questions. À la Chambre, il n'osait traiter des questions financières car il n'en savait pas « le premier mot ». (Correspondance avec A. de Tocqueville ; *Oeuvres complètes de Tocqueville*, t. VIII, vol. 1, p. 428 et 448) Il a défendu la liberté du commerce contre le protectionnisme, la liberté du travail contre la chimère de l'organisation du travail, par réflexe plus que par réflexion : car dans ses tripes c'était en effet un libéral. (Chambre des députés, séances des 18 juin 1847 et 9 juillet 1849.)

Mais aussi, il était sensible aux misères du peuple, et sans cadre logique pour contenir cette légitime émotion, elle l'emportait vers les bornes extrêmes du libéralisme. À la Chambre, il n'admettait pas la prétention de certains, qui s'affichaient comme les représentants des classes pauvres et souffrantes. Quand Victor Hugo prend ce masque, en 1849, pour demander que l'État veuille bien solutionner la misère (comme s'il n'avait qu'à le vouloir), G. de Beaumont demande immédiatement la parole. « Je lui conteste, à lui, j'ose le dire, comme à tout autre, le droit d'éprouver pour les populations malheureuses dont il a décrit le tableau d'une manière si saisissante, je lui conteste le droit d'éprouver pour elles plus de sympathie que je n'en éprouve moi-même », dit-il. « Oui, j'ai voué aux classes malheureuses, j'ai voué comme lui, tout autant que lui, et avant lui, les études de ma vie, tous mes sentiments, mes passions les plus vives et les plus ardentes ». (Chambre des députés, séance du 9 juillet 1849.) Et il poursuit pour critiquer le célèbre écrivain d'avoir présenté le règlement de la misère comme possible, facile même, et à portée de main. Lui se refuse aux promesses inconsidérées, car elles sont suivies de déceptions qui préparent les révoltes : et alors le sort des masses est empiré plutôt qu'amélioré.

Gustave de Beaumont s'oppose au socialisme et au communisme ; il a foi dans la charité privée, dans l'association volontaire. Mais celle-ci se développe avec lui dans des bornes que rarement un auteur libéral lui donnerait, et elle entretient avec l'État des rapports ambivalents. « J'ai toujours pensé qu'à côté de la liberté, âme de toute industrie, il fallait placer l'association. J'ai toujours pensé que, tout en laissant le travail libre, il fallait protéger le travailleur par un

ensemble d'institutions salutaires, qui, en le prenant au berceau et l'accompagnant à travers toutes les vicissitudes de sa vie, le suivissent jusqu'à la tombe ». (*Le Siècle*, 11 mars 1848.) C'était la pensée d'un État-providence, dont malgré toutes les précautions la compatibilité avec la liberté ne serait jamais évidente.

Beaumont est convaincu de l'utilité des caisses de retraites, qui fonctionnent admirablement de l'autre côté du Détroit ; il demande que ces institutions privées soient patronnées par l'État. « Il faut que la prévoyance de cette retraite commence le jour même où l'ouvrier commence à travailler, car c'est de ce jour qu'il doit penser au moment où il ne travaillera plus. La caisse de retraite est une institution qui aurait dû exister depuis longtemps. Elle existe déjà dans quelques pays ; dans quelques localités de France elle a commencé à se pratiquer. Elle doit être généralisée. » (Chambre des députés, séance du 9 juillet 1849.) Pour les caisses d'épargne également, et toutes les autres institutions de prévoyance, il voudrait que l'État fournit une garantie et une protection, sans toutefois assumer la direction. « Je suis parfaitement d'accord que les caisses de secours et de prévoyance des ouvriers doivent, autant que possible, être laissées à l'administration des ouvriers eux-mêmes, et j'admetts avec l'honorable sous-secrétaire d'État qu'il est mauvais que le gouvernement intervienne trop dans ces sortes de questions, et qu'il vaut mieux au contraire laisser aux individus une plus grande part d'action. Je suis complètement de cet avis. Mais prenez bien garde, là n'est pas la question. Le grand concours de l'État ne consiste pas à se mêler de tout et à vouloir tout faire, comme fait malheureusement en France le gouvernement quand il se mêle de quelque chose... Il consiste surtout à recevoir les fonds de ces sociétés, à leur donner la garantie de la caisse de l'État, de telle sorte que les pauvres ouvriers, quand ils donnent une cotisation quelconque en vue d'une éventualité à venir qui doit leur procurer sur la fin de leurs jours un secours ou une pension, soient certains que ces sommes ne seront pas dissipées et qu'une caisse infidèle ne fera pas disparaître le fruit de leurs économies. Le rôle de l'État doit être ici le même que pour les caisses d'épargne. Les caisses d'épargne ne s'administrent pas elles-mêmes : elles sont administrées par des associations privées ; l'État reçoit les fonds ; et quand les individus ont besoin de leurs fonds, ils les demandent à l'État, qui les leur remet. De cette façon, il y a garantie à la fois pour l'individu, dont la fortune ne peut être mise en péril, et pour l'État, qui ne répond que de ce qu'il reçoit, et n'est point responsable des fautes d'une mauvaise gestion. J'entends dire que les sociétés de secours mutuels sont autorisées en ce moment à déposer leurs fonds entre les mains de l'État. Telle n'est pas la question. La question n'est pas de savoir si elles peuvent, mais si pour exister elles doivent faire ce dépôt. Je soutiens que, comme les caisses d'épargne,

elles ne doivent être autorisées qu'à la condition d'avoir l'État pour caissier. Là seulement se trouve la véritable garantie. » (Chambre des députés, séance du 22 mai 1847.)

Concession après concession, Beaumont aboutissait ainsi au projet d'un État-providence qui cesserait d'être en adéquation avec le libéralisme dont par ailleurs il se revendiquait, ou qu'il avait adopté sous l'influence de Tocqueville (qui lui-même, sans doute, se le représentait sous des couleurs que les meilleurs maîtres trouveront peut-être dépareillées). Mais le tableau des misères sociales lui inspirait des projets audacieux, qui le frappaient par leur caractère d'urgence et de nécessité. « Vous savez que, dans plusieurs pays voisins du nôtre, il existe des institutions excellentes que nous n'avons qu'à imiter, pour l'ouvrier, en cas de disette et de chômage », explique-t-il à la Chambre. « S'il est malade, un médecin gratuit vient le visiter ; s'il a une contestation, des conseils de prud'hommes lui viennent en aide. » (Chambre des députés, séance du 9 juillet 1849). Beaucoup peut être fait par les associations privées, croit-il ; mais aussi il est nécessaire de recourir à la prévoyance de l'État ; dans les circonstances de chômage, il est utile d'organiser des grands travaux d'utilité publique ou de fournir des moyens d'assistance sous des conditions strictes.

Beaumont tient beaucoup à un principe, que ses pairs libéraux, certes, ne renieraient pas : c'est que l'État et la société, en s'occupant de l'assistance publique, ne doivent jamais se substituer à l'assistance privée. « L'État doit diriger, indiquer, surveiller, suppléer à l'action de l'assistance privée quand elle manque, mais jamais ne la remplacer ; il n'y parviendrait pas. Il ne doit suppléer ni l'assistance privée ni le zèle religieux, qui, après tout, seront toujours et longtemps la première source de l'assistance. » (Idem)

Au bout de ces considérations, Beaumont aboutit à un libéralisme souple, enraciné dans l'humanisme traditionnel des libéraux, mais sans l'examen impartial des réalités économiques qui chez d'autres — Gustave de Molinari par exemple — tempèrent et transforment radicalement ces sentiments et poussent à la reconnaissance de la supériorité des mécanismes de la coopération et du marché. Face à ses collègues libéraux les plus radicaux, comme Charles Dunoyer, Gustave de Beaumont « hésitait » à repousser l'intervention de l'État de manière absolue. « Souvent l'intervention du pouvoir social n'est pas seulement un droit, mais encore un devoir rigoureux », soutenait-il ; « c'est un devoir que d'arracher l'ouvrier à l'ignorance en lui ouvrant des écoles, l'enfant au vagabondage, en créant pour lui des salles d'asile, de répandre partout des idées de prévoyance et d'économie, en multipliant les caisses d'épargne, et en créant les caisses de retraite. C'est l'État qui doit organiser ces institutions, qui toutes sont bonnes et bienfaisantes. » (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*,

t. 8, p. 194) Ici peut-être il était authentiquement lui-même, et c'est cet héritage, complexe, contrasté, que cet article avait pour but d'éclairer.

BOISGUILBERT, PIERRE LE PESANT DE (1646-1714). *Premier théoricien du laissez-faire. Défenseur de la justice fiscale et du commerce libre.*

[Boisguilbert comme pionnier du laissez-faire] Les sciences morales et politiques, que l'ancienne économie politique recoupe, se distinguent essentiellement des sciences exactes comme la chimie, la biologie ou les mathématiques, en ce que ces dernières ne donnent pas naissance à des traditions de pensée, à des écoles, qu'on puisse renfermer dans des bornes nationales. Le caractère national, qui s'efface dans ces sciences, survit tout entier dans la poésie, dans la littérature ; et s'il reste visible dans l'économie politique, ce n'est pas qu'elle tienne entre toutes une position mitoyenne, mais parce qu'elle offre plusieurs manières de circonscrire et de traiter l'objet qui l'occupe, et donc qu'elle demande un premier choix dans les moyens, qui est essentiellement éthique ; et ensuite parce qu'au-delà de ses exposés factuels s'ouvre naturellement devant elle le champ des réformes politiques, avec ses intérêts à concilier, ses souffrances à mitiger, et où le sentiment, la morale, sont par conséquent des guides.

Pour des raisons naturelles donc, l'économie politique française a développé d'emblée un caractère propre, qui la distinguerait de l'économie politique anglaise, notamment, et qu'elle devait conserver. La tradition libérale française se résume essentiellement dans une expression : *laissez faire*, qui n'est pas seulement une harangue, une protestation, mais une théorie fondée sur l'observation des faits et l'analyse de l'enchaînement des causes et des effets. Historiquement, le Normand Pierre de Boisguilbert en est son premier théoricien. Dans ses mémoires manuscrits et dans ses ouvrages publiés, il démontre que les richesses s'accroissent naturellement parmi le peuple, et coulent jusqu'au Trésor public pour les besoins de l'État, « pourvu qu'on laisse faire la nature, c'est-à-dire qu'on lui donne sa liberté, et que qui que ce soit ne s'en mêle que pour y procurer de la protection et empêcher la violence. » (*Factum de la France*, 1707 ; *Écrits économiques*, t. I, p. 177). Car telle est la conclusion inlassable qu'il indique aux ministres avec lesquels il peut s'honorer d'entretenir une correspondance, et qu'il fatigue pendant vingt ans de ses projets mirobolants : tout son système, toute la réforme qu'il préconise, revient, dit-il, non pas à agir, mais à « cesser d'agir ». (Lettre au contrôleur-général Chamillart, 14 janvier 1706 ; *Écrits économiques*, t. II, p. 91.)

C'est essentiellement par un travestissement, ou par une lecture très hâtive et par conséquent coupable, que Boisguilbert s'est transformé, au cours du siècle dernier, en un glorieux précurseur de Karl Marx ou de J.-M. Keynes. Certes, Boisguilbert s'émeut du sort du

bas peuple, il se dresse comme son avocat, défend ses intérêts attaqués, et conçoit une réforme qui l'enrichirait et ferait au contraire un sort plus modeste à une classe de parasites qui trône au-dessus de l'État — les fermiers généraux et les partisans, délégués de la collecte de l'impôt ; mais à ce train toute l'économie politique libérale française est marxiste, car chez tous ses grands représentants l'humanisme est une valeur cardinale, et le sort des pauvres un critérium fondamental. D'autre part, une observation assez fine et sensée, sur la vitesse de circulation des écus entre les mains du bas peuple, en comparaison de la patiente théaurisation des richesses parmi les élites (*Écrits écon.*, t. I, p. 297), devrait-elle nécessairement faire passer Boisguilbert pour un keynésien ? Présente seule dans un système qui tend tout entier à la liberté, à l'économie de marché sans entraves, cette remarque ne fait pas une identité. C'est d'ailleurs une inversion manifeste de la dire keynésienne : bien plutôt, deux siècles plus tard, c'est Keynes qui a renouvelé une observation « boisguilbertiste ».

[La pensée libérale est fondée sur les faits.] L'appréciation de Pierre de Boisguilbert comme le fondateur de la tradition de l'économie politique du « laissez faire » en France est davantage qu'une lecture ou une interprétation : c'est un héritage pour ainsi dire forcé, qui découle en droite ligne de son œuvre. Toutefois, si avec Boisguilbert le laissez-faire prend la forme d'une théorie, et si son auteur fait office par conséquent de théoricien, c'est d'une manière particulière, et qu'il faut préciser. Trop longtemps les penseurs du libéralisme ont été renvoyés à leurs théories, trop longtemps ils sont passés pour des « idéologues », d'après le nom que Napoléon I^e — qui lui, évidemment, faisait de la pratique, et on sait laquelle — leur attribua et qu'ils ont conservé. À cette époque, les représentants de l'Idéologie, Destutt de Tracy, Cabanis, Volney, notamment, n'étaient pas des métaphysiciens et des rêveurs, mais des savants et souvent des praticiens, qui disposaient de réelles compétences dans des sciences variées, la médecine par exemple, et qui s'exerçaient aux améliorations agricoles. Dès l'époque de Boisguilbert, la théorie du libéralisme se fonde sur l'observation, sur une connaissance supérieure de la pratique, et sur les faits. C'est ce que les commentateurs, du reste, ont bien remarqué : Boisguilbert n'est pas un penseur qui dans le recueillement de son cabinet construit des plans chimériques de réformation sociale, et fonde une science nouvelle d'après une symétrie qui n'existe que dans son cerveau. (J.-E. Horn, *Les idées économiques de Boisguilbert*, p. 65) Dès 1691 et la première lettre qu'il adresse au ministère pour expliquer les idées qui sont les siennes, il a soin d'en fournir l'archéologie : c'est par « quinze années de forte application au commerce et au labourage » qu'il a compris ce qu'il est sur le point d'exposer. (Lettre au contrôleur général Pontchartrain, 3 mai